



Grand Régional de Tourisme Équestre (GRTE)

Le grand régional de tourisme équestre (GRTE) est un évènement permettant de rassembler cavaliers et meneurs dans le but de leur faire découvrir ou redécouvrir notre belle région Centre-Val de Loire dans un esprit d'unité et de convivialité. Ces manifestations permettent également aux cavaliers dits « classiques » de découvrir la pratique de l'équitation d'extérieur.

Le but est que chaque année 6 étapes soient organisées, réparties sur chacun des départements de la région. Trois types de format de GRTE existent :

- **Randonnée patrimoine** : Entre histoire, culture et savoir-faire, les GRTE "randonnée patrimoine" permettent de réunir petits et grands autour d'une thématique, ainsi que le partage de connaissances, et ce, via le Tourisme équestre.
Cf : fiche FFE en annexe
- **Rallye classique** : permet de lancer des défis aux participants, qu'ils soient inscrits en individuel ou en équipe, sur des itinéraires aux profils variés pour challenger montures, cavaliers et meneurs. Les GRTE "Rallye classique" sont facilement modulables afin de proposer des défis en pleine nature adaptés à tous les niveaux
Cf : fiche FFE en annexe
- **Multi-activités** : permet de regrouper les passionnés et amateurs de différentes disciplines sportives et de loisirs autour d'un évènement à l'échelle d'un territoire. Les GRTE "multi-activités" amènent de nouvelles dynamiques en région et permettent de diversifier les évènements de Tourisme équestre en mêlant les pratiques.
Cf : fiche FFE en annexe

REGLEMENT ORGANISATEUR

1. ORGANISATEUR

Les CDE/CDTE, les associations, les centres équestres et les centres de tourisme équestre peuvent soumettre un dossier de candidature au CRE CVL pour une étape du GRTE. Ils devront tous être affiliés FFE afin de pouvoir prétendre à l'obtention d'une étape.

2. FORMAT DES ÉVÈNEMENTS

Le CRE CVL souhaite qu'il y ait 6 étapes du GRTE, une par département. Ces étapes devront se dérouler sur un ou deux jours. **L'organisateur aura le choix entre un des trois types de format cités précédemment. Ce choix devra être indiqué sur le dossier de candidature.**

Le choix des parcours est laissé libre aux organisateurs de l'étape. Le circuit de randonnée peut être en boucle, en marguerite autour de la structure organisatrice.

Pour les étapes sur deux jours, l'animation du samedi soir est laissée libre à chaque organisateur.

3. DÉCLARATION DE L'ÉVÈNEMENT

Une fois les étapes définies par le CRE, les organisateurs devront les inscrire sur la DUM (Déclaration Unique de Manifestation) via le site de la Fédération Française d'Équitation afin que chaque participant puisse s'inscrire.

Le prix de l'engagement est à définir par l'organisateur de l'évènement. La part fédérale de cet engagement s'élève à 3.30€ par participant.

4. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

L'installation de la zone de bivouac est à la charge de l'organisateur. Elle doit être nettement indiquée et délimitée. Cette zone doit être située à proximité des chevaux. Les équipements sanitaires (douches individuelles, bacs lavabos collectifs, WC) doivent être prévus en nombre suffisant.

L'organisateur devra prévoir les pique-niques pour les déjeuners et le repas pour le samedi soir. Il s'engage également à proposer une soirée pour les cavaliers présents le samedi soir.

5. ACCUEIL DES CHEVAUX

L'organisateur est responsable des chevaux sur place et doit donc assurer le bien-être des équidés durant l'intégralité de l'évènement. Le site doit mettre à disposition :

- La possibilité d'installer des paddocks sécurisés, en nombre suffisant pour l'accueil des chevaux en fonction de la capacité maximale renseignée lors des inscriptions.
- Des points d'eau en nombre suffisant et accessibles dès l'arrivée sur site des équidés

- Du foin de bonne qualité
- Des douches pour les chevaux
- Un affichage des numéros d'urgence ainsi que ceux d'un médecin, vétérinaire, maréchal ferrant et de la pharmacie de garde.

L'accueil des entiers peut être soumis à certaines conditions en fonction des installations disponibles sur place.

6. SANITAIRE ET SECOURS

Le vaccin grippe/tétanos est obligatoire pour participer à toutes sortes de manifestations sportives ou non. Cependant l'organisateur est libre d'imposer ou non la vaccination de la rhinopneumonie aux chevaux présents sur le lieu de l'évènement.

Un service de secours peut être obligatoire sur place en fonction de l'affluence (cf : demande en mairie lors de la déclaration de l'évènement)

7. COMMUNICATION

Chaque étape du GRTE fera l'objet d'une communication particulière. Les logos du CRE CVL et du GRTE devront être obligatoirement apposés sur tous les supports de communications (digital ou papier).

Le CRE CVL s'engage à :

- Apporter son aide à la création des supports de communication
- Réaliser une affiche regroupant les 6 étapes du GRTE CRE CVL
- Promouvoir chaque étape sur son site internet ainsi que sur ses réseaux sociaux.

La FFE s'engage à :

- Mettre à disposition une banderole publicitaire à la structure organisatrice.
- Promouvoir l'évènement sur son site internet et sur le magazine « l'Estafette »

L'organisateur devra, sur son bulletin d'inscription, faire apparaître la mention « droit à l'image » afin de pouvoir utiliser les images sur tous les supports de communication.

8. REMISE DES PRIX

Ces évènements ne se veulent pas compétitifs. Les organisateurs devront tout de même proposer des cadeaux souvenirs aux participants. Ils sont libres d'organiser des jeux concours avec des remises de prix.

9. AIDE MATÉRIELLE AUX ORGANISATEURS

Aucune aide financière ne pourra être attribuée pour l'organisation de ces étapes. Cependant, le CRE s'engage à fournir une partie des lots (à définir) aux organisateurs afin de pouvoir récompenser les participants. L'organisateur s'engage à proposer un ou plusieurs lots supplémentaires aux participants.

10. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Toute structure citée dans le premier paragraphe peut transmettre un dossier de candidature au CRE.

Les dossiers de candidatures devront être envoyés au CRE avant le 22 Février 2025 : centre-val-de-loire@ffe.com

Les dossiers seront traités par le CRE. Une collaboration avec les CDE/CDTE permettra ensuite de valider les dossiers retenus.

11. RÈGLEMENT POUR LES PARTICIPANTS

Un règlement spécifique pour les participants sera édité très prochainement et mis en ligne sur notre site internet.